

Cimade, communiqué de presse - 14 décembre 2016

CAO, Calais, Stalingrad : quelles promesses pour quel accueil ?

Le 24 octobre dernier, le gouvernement lançait le démantèlement de la jungle de Calais en proposant aux personnes migrantes de se rendre dans des centres d'accueil et d'orientation (CAO) réfléchir à leur souhait de déposer une demande d'asile en France. Le 4 novembre, les personnes étrangères à la rue, concentrées autour de Stalingrad à Paris, ont, elles aussi, été orientées vers des CAO. Près de 10 000 personnes ont ainsi été réparties dans plus de 300 lieux sur l'ensemble du territoire. Le précédent ministre de l'intérieur et le directeur de l'Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra) ont annoncé que 85 % de ces personnes relevaient du statut de réfugié.

Quelques semaines après la mise en œuvre de ces opérations, La Cimade entend interpeller le gouvernement sur plusieurs points

S'agissant de leur accès aux droits, et notamment à la procédure de demande d'asile, Bernard Cazeneuve s'était engagé à ce que les personnes étrangères présentes à Calais ne fassent pas l'objet de transferts « Dublin » (expulsion vers un autre pays européen où elles ont été enregistrées). Cet engagement n'a pas été réitéré pour les personnes vivant dans les rues de Paris malgré des profils similaires (exilés originaires d'Afghanistan, du Soudan, d'Érythrée, d'Irak ou de Syrie), donnant lieu ainsi à une inégalité de traitement et de prise en charge.

La Cimade a constaté début novembre, à Rennes, à Blois, en Vendée, que des personnes se sont vues notifier des décisions de transfert « Dublin ». En contradiction avec l'engagement pris, certaines ont été assignées à résidence au sein même du CAO, ou dans un lieu à proximité, dans l'attente de la mise en œuvre d'expulsions vers un autre pays européen.

Quatre Soudanais ont été victimes de cette politique à deux vitesses : enfermés au centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot, ils ont échappé de peu à une expulsion vers l'Italie.

Depuis 2015, alors même que le dispositif de relocalisation censé assurer une répartition en Europe des réfugiés arrivés en Grèce et en Italie n'a permis de relocaliser en France que 282 personnes au lieu des 7 778 programmées au 2 décembre, la France préfère envoyer des signaux hostiles en cherchant à renvoyer en Italie des demandeurs d'asile qui se trouvent déjà sur le territoire français.

Par ailleurs, La Cimade s'inquiète de la situation préoccupante des mineurs. Beaucoup ont quitté les CAO en l'absence d'actes concrets concernant la promesse de rejoindre leur famille au Royaume-Uni, et un accueil conforme aux obligations de protection de l'enfance n'a pas été mis en œuvre sur le sol français.

Depuis plus de 20 ans, l'Europe dépense des milliards d'euros pour assurer le contrôle des frontières, trier les exilés entre « bons réfugiés » et « mauvais migrants économiques », externaliser au-delà de ses propres frontières les politiques d'asile et d'immigration. À Calais, la France et le Royaume-Uni recyclent les mêmes recettes depuis quinze ans (renforcement des dispositifs policiers et sécuritaires, démantèlement des camps) au détriment des droits des exilés. Le coût humain de ces politiques répressives est exorbitant. Combien de drames seront nécessaires au gouvernement français pour qu'il mesure les conséquences de ces actes ?

Au lieu de s'en tenir à des solutions de repli, la mise en œuvre de solutions positives pour les personnes sont possibles. Elles sont moins coûteuses, respectueuses des droits et permettraient de construire ensemble une société ouverte vers l'avenir.

Contact presse : Rafael Flichman : 01 44 18 72 62 - 06 42 15 77 14
rafael.flichman@lacimade.org